

PROJET ASSOCIATIF

Maison Pour Tous des Quatre Montagnes

Créée en octobre 2002, l'association "Maison Pour Tous des 4 Montagnes" constitue une organisation essentielle à la vie sociale et culturelle du canton de Villard de Lans. Elle est affiliée à la fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Rhône-Alpes.

A- Un projet associatif pour quoi faire ?

La redéfinition du projet associatif de la MPT4M, dans un contexte économique en plein bouleversement, est l'occasion de réfléchir à une **cohérence entre les valeurs défendues par l'association et le développement du territoire porté par l'intercommunalité représentée par la Communauté des Communes du Massif du Vercors**.

Un projet de structure évolue en fonction de l'environnement de l'association : il précise donc les champs d'actions et les moyens que l'association se donne pour remplir ses missions.

C'est un **document fédérateur** auquel les administrateurs, les salariés, les bénévoles, les adhérents, les usagers ou les partenaires peuvent se référer.

C'est aussi un **outil de communication** permettant de faire connaître aux nouveaux membres les caractéristiques de l'association et ses objectifs et favorise la promotion des projets et des activités de l'association.

Il s'agit d'un document vivant, dynamique et porté vers l'avenir. A ce titre, le projet associatif doit être réactualisé en permanence car soumis à une **évaluation constante** à la fois par les acteurs internes à l'association, mais aussi par les politiques locales. Il peut donc être un **contrat d'engagement**.

Le projet associatif de la MPT se décline en objectifs et critères d'évaluation.

Chaque champ d'intervention de la structure pourra ainsi faire l'objet d'une évaluation précise de ses actions au terme d'une année d'exercice.

B- Le Socle des ambitions de la MPT 4 M

L'association cantonale Maison Pour Tous 4 montagnes affirme sa mission **d'Education populaire au service de tous les habitants du canton de Villard de Lans**. Elle s'inscrit clairement dans une démarche d'émancipation de l'individu par :

Sa vocation d'éducation à la citoyenneté

La MPT est un lieu d'innovation, d'expérimentation et d'initiatives qui favorise la participation de chacun à la vie collective et la capacité d'agir à la transformation sociale. La MPT promeut et accompagne le débat, les pratiques sociales et citoyennes pour plus de solidarité, d'autonomie, de justice sociale, dans le respect de la laïcité. Elle accompagne notamment les jeunes dans la construction de leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Elle vise une éducation pour tous et ce tout au long de la vie.

Sa vocation culturelle

La MPT offre un cadre structuré autour de la culture, des temps d'activités pour les adhérents et plus largement agit dans une démarche coopérative à l'accès de tous aux temps libres, à la connaissance en favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel.

La MPT reçoit, produit et développe des événements en direction de tous publics. C'est un lieu d'épanouissement personnel et collectif, un lieu d'expression, de créativité, d'accueil des formes les plus diverses de la culture qui rapproche, qui aide à la compréhension, qui rejette la discrimination et l'élitisme.

C- Grandes Orientations de la MPT4M cantonale

La MPT se veut un **lieu d'accueil ouvert à tous et pour tous**.

La MPT se veut un espace porté résolument vers le collectif afin de **créer du lien social**.

La MPT se veut un **espace citoyen**, lieu d'**information**, d'**expérimentations** et d'**initiatives locales** pour permettre l'échange, le débat, la confrontation d'idées mais aussi l'ouverture et la reconnaissance de l'autre dans sa différence.

La MPT se veut un **espace** :

- ouvert aux **pratiques et manifestations culturelles** afin de permettre la découverte et l'apprentissage, mais aussi de **valoriser des talents**, des savoir-faire, permettre l'enrichissement, la connaissance, l'étonnement, la rencontre
- **fédérateur de projets culturels**, de soutien à la **création** et de **médiation culturelle** par une fonction de veille et d'animation du réseau culturel à l'échelle cantonale.

L'association s'attache à construire des **relations partenariales** avec tous les autres acteurs du territoire en fondant la relation sur la **reconnaissance mutuelle** des compétences, le **respect réciproque** des fonctions et des rôles. La MPT travaille dans une **démarche de concertation** ou de **coopération** valorisant la **complémentarité** des pratiques et des expériences et la **mise en réseau** des acteurs.

La MPT doit évaluer pour mener à bien des actions de qualité. Dans l'intérêt même des **adhérents**, des **usagers**, et pour répondre à notre obligation à l'égard de nos **partenaires institutionnels**, il est nécessaire de vérifier que les moyens sont en adéquation avec les objectifs visés. Les résultats, critères et méthodes d'évaluation seront définis lors du montage des actions.

Pour mener à bien son projet associatif, la MPT doit **se munir d'un cadre de fonctionnement efficient** afin de prendre les décisions en conscience, de permettre à la vie associative de s'accomplir.

LES OBJECTIFS GENERAUX

Permettre l'accès pour tous à la culture

Promouvoir l'éducation à la citoyenneté

PERMETTRE L'ACCES DE TOUS à LA CULTURE

Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Promouvoir toutes formes de culture</p> <p>Favoriser l'accès et l'éducation à toutes les formes culturelles</p> <p>Mettre l'art et la culture au service d'une ambiance festive et conviviale</p> <p>Favoriser la créativité, soutenir la création locale</p> <p>Favoriser les rencontres, les échanges, la transversalité</p> <p>Soutenir les idées innovantes</p>	<ul style="list-style-type: none">• Proposer des activités d'expression artistique accessible à tous• Mettre en place des ateliers de création collective : proches de la formation, les ateliers de création s'en différencient par leur objectif final, qui consiste à élaborer des productions avec des amateurs et les confronter à un public. Le processus de création collective est censé générer un certain nombre d'effets : réorientations socioprofessionnelles, renforcement de liens sociaux, initiation de projets de développement local. Ils peuvent être l'opportunité de travailler avec des professionnels• accompagner et soutenir des projets sur différents aspects : aide à la création (comme par exemple aider de jeunes groupes d'artistes amateurs à améliorer leurs textes, leurs arrangements, leur prestation scénique), aide à la diffusion (enregistrement de maquettes, documents de promotion, organisation de tournées...).• Proposer un accompagnement éducatif lors de manifestations culturelles• Mettre en place des actions de médiation culturelle sur le territoire• Mettre en place des expositions artistiques et scientifiques• Intégrer la dynamique de projets culturels portés par les réseaux (fédéral, GR38...)• Rechercher des formules innovantes pour les événements festifs locaux• Déléguer l'organisation d'événements aux commissions (adhérents) : concerts / soirée cabaret / mon Voisin est un artiste / Biennales du Chant / choral / de Théâtre...)• Soutenir les artistes du territoire : projets, résidence• Proposer un accompagnement logistique au réseau local d'artistes et de créateurs• Proposer un accompagnement en communication au réseau local d'artistes et de créateurs

PROMOUVOIR L'EDUCATION à LA CITOYENNETE

Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Favoriser la construction collective</p> <p>Favoriser la créativité</p> <p>Favoriser l'initiative</p> <p>Soutenir les idées innovantes</p> <p>Permettre aux habitants d'agir sur leur environnement dans une démarche de développement durable</p> <p>Développer des lieux de débats</p> <p>Permettre l'accès à l'information</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pérenniser le café débat• Proposer d'autres formes de débats sur des thèmes de sociétés• Inviter des conférenciers sur des thèmes de sociétés• Proposer des visites sur des sujets en lien avec l'action citoyenne (procès / conférence / manifestations diverses etc...)• Proposer des activités (ou stage) permettant l'expérimentation citoyenne• Mettre en place un lieu d'écoute hebdomadaire dédié aux projets d'habitants• Mettre en place un réseau d'échanges réciproques de savoirs/services• Proposer un accompagnement « projet vacances autonome » pour les 16/22 ans• Mobiliser tous les dispositifs en lien avec les +15 ans et l'action citoyenne• Permettre aux + de 15 ans de participer au forum annuel d'initiatives jeunes• Permettre l'émergence (chez le jeune adulte d'une conscience citoyenne.)• Accompagner les habitants à la vie associative• Conforter le PIJ par la structuration d'actions permettant d'acquérir une véritable culture de l'information• Consolider la démarche de l'info au projet

D- Moyens

Pour mettre en œuvre le projet, l'association doit se doter des moyens adéquats :

- actualiser les statuts, rédiger et adopter un règlement intérieur
- adapter l'organisation salariale
- conventionner les ressources financières auprès des collectivités.

DEFINIR UN CADRE DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF EFFICIENT	
Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
<p>Affirmer l'identité associative de la structure</p> <p>Développer la vie associative</p> <p>Poursuivre le travail d'accueil et d'information en interne et de communication à l'externe</p> <p>Permettre aux membres du conseil d'administration de décider en toute conscience en se dotant d'outils de pilotage</p> <p>Mettre en place des temps de concertation par thématique ouverts aux adhérents de la MPT</p> <p>Conduire et évaluer les actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entériner collectivement le projet associatif de la MPT 4M (acteurs de l'association : salariés / élus / adhérents / AG/partenaires institutionnels) • Communiquer autour du projet associatif de la MPT 4M auprès des partenaires institutionnels : élus politiques et financeurs • Communiquer les actions de la MPT 4M auprès des habitants du territoire • Mettre en place des temps de concertation interne entre élus associatifs et salariés • Mettre en place des temps de concertation par thématique ouverts aux adhérents : les commissions • Proposer un échéancier de commissions • Mettre en place des systèmes de communication en interne à la MPT 4M dans le but de s'informer mutuellement (élus associatifs- salariés) • Redéfinir les statuts de l'association • Communiquer sur les statuts de l'association • Définir un échéancier annuel des CA (et AG) • Disposer avant la réalisation des projets du cadre structuré avant le début de toutes actions : objectifs / méthode et moyens • Disposer de l'évaluation des techniciens d'activités ou des responsables de projet. • Evaluer le Projet associatif lors du mois précédent l'AG. • les commissions sont des lieux de participation et de proposition des adhérents et des techniciens • Mettre en place des outils pour établir un cadre structuré à toutes les actions : un projet d'activité ou d'animation avec les objectifs, la méthode et les moyens nécessaires à sa réalisation ainsi que des critères d'évaluation (voir exemple activité conte) • Mettre en place une évaluation systématique des projets ou activités de la MPT